

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

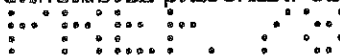
Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 53



N° de l'ordre du jour :

**2012.10.33 : Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) -
Partenariat avec le musée Lambinet (Versailles) pour la
mise à disposition d'instruments anciens.**

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Dans son nouveau projet d'établissement, adopté par le conseil communautaire le 11 avril 2012, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles met l'accent sur la nécessité d'intégrer l'apprentissage des instruments historiques à la formation supérieure des musiciens-interprètes. Ainsi, en complément de classes préexistantes, de nouvelles classes d'instruments anciens comme celles de pianoforte (ancêtre du piano de concert moderne) et de harpes anciennes ont été créées à la rentrée 2012-2013.

L'histoire de la lutherie ne pouvant être dissociée de celle de la musique elle-même, il apparaissait essentiel que les étudiants du CRR soient mis au contact de ces instruments précurseurs des instruments d'aujourd'hui. Sur un plan pratique, il peut s'agir d'instruments d'époque, particulièrement bien conservés et entretenus, ou d'instruments copiés à l'identique.

L'acquisition d'un pianoforte et de deux harpes anciennes, instruments réalisés sur copie, est dans les projets du CRR pour 2013. Cependant, offrir aux étudiants l'accès à des instruments authentiques est dans ses priorités. Des démarches sont en cours auprès de divers organismes comme le musée des instruments anciens de la Villette.

Sur le territoire de Versailles Grand Parc, le musée Lambinet est en possession de deux instruments historiques présentant un très grand intérêt : un pianoforte fabriqué à Londres en 1820, parfaitement jouable sous réserve d'une intervention très limitée sur sa mécanique, et une harpe réalisée par Jean-Henri Naderman, datant de la fin du XVIII^{ème} siècle qui, sous réserve des précisions de l'expertise, pourrait être jouée ponctuellement.

Ces instruments n'ont pas vocation à quitter le musée Lambinet. C'est là un atout dans la perspective d'en permettre l'accès aux élèves du CRR : ces instruments – prioritairement le pianoforte pour les raisons signalées ci-dessus – seraient alors joués dans un espace particulièrement représentatif de l'architecture et de la décoration intérieure des demeures de la fin du XVIII^{ème} siècle, tel que l'ont recréé les responsables du musée. Pour les élèves, l'intérêt culturel de jouer un instrument authentique dans un tel contexte n'est pas à démontrer. Parallèlement, pour les visiteurs du musée, il est prévisible qu'ils apprécieraient d'entendre fonctionner des instruments aujourd'hui silencieux.

Au vu de ces intérêts partagés, un partenariat avec le Musée Lambinet est proposé afin que le CRR bénéficie d'une mise à disposition du piano forte, pour la tenue de cours et de projets de diffusion au sein du Musée. La mise à disposition de la harpe Naderman pourra également être envisagée ponctuellement, pour des projets de diffusion.

Ces mises à disposition sont consenties à titre gracieux, sous réserve d'une prise en charge par Versailles Grand Parc des frais de remise en état et d'entretien courant des instruments. Ces dépenses seront couvertes par le CRR, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire attribuée pour le renouvellement et l'entretien de son parc instrumental.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, ...

le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention de partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et le musée Lambinet pour la mise à disposition d'instruments anciens ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

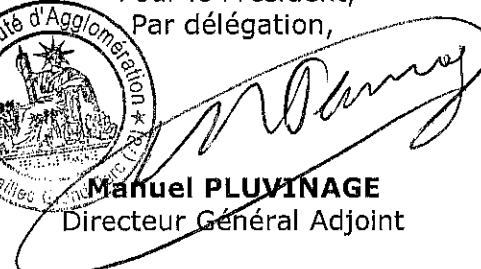
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint

